



## REGLEMENT

# Les Foulées de Pino

### Article 1 : Organisation

Les Foulées de Pino sont organisées le dimanche 24 avril 2011 sous l'égide du comité des fêtes de Pino, sous le patronage de l'A.J.B, par l'association « **Sagesse Force Beauté** ».

### Article 2 : Parcours

Les tracés des parcours de 13 500 m et 3000 m sont mesurés conformément au règlement international des courses sur route (IAAF et FFA).

Départ course 3000 m à 14h00 – Aller / Retour - Stade de Pino / Hameau de Valle.

Départ course 13 500 m à 15h00 – Boucle depuis le stade de Pino (D80) jusqu'au Hameau de Minervio (Barrettali – D33) et retour vers stade de Pino (D80).

### Article 3 : Inscription

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date de la course. Ne seront acceptés que les certificats médicaux délivrés par un médecin, datés de moins de 1 an à la date de la course et portant mention de la clause suivante : « ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme (course sportive) en compétition ».

Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur le site : <http://lesfoulesdepino.com>

Les inscriptions s'effectuent de 2 façons :

- Sur place à partir de 10h après remise du dossier complet au PC course (fin des inscriptions à 13h30 pour le 3000 m et 14h30 pour le 13 500 m),
- En ligne sur le site : <http://lesfoulesdepino.com> (Inscription validée à réception du dossier complet).

Pour tout renseignement concernant les inscriptions contactez le N° de Tél. : **06 82 679 868**

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- La fiche d'inscription dûment complétée.
- Le paiement des droits d'engagement par chèque d'un montant de 10€ pour les adultes à l'ordre de : **Sagesse Force Beauté**.
- Un certificat médical ou copie de votre licence sportive en cours de validité pour les licenciés.
- Une autorisation parentale pour les -16 ans.

#### **Article 4 : Engagement :**

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course sous peine de disqualification. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **Article 5 : Retrait des dossards**

Les dossards seront à retirer, sur présentation de l'accusé de réception d'inscription et d'une pièce d'identité le dimanche 24 avril à partir de 09h jusqu'à 13h30 pour le 3000 m et 14h30 pour le 13 500 m au PC course situé au stade de Pino.

#### **Article 6 : Règlement Fédéral**

La décision des juges arbitres est sans appel. Ils sont assistés dans leurs missions d'officiels par les commissaires de course. Les points de ravitaillement et d'épongeage sont installés au KM 5 au KM 12 et à l'arrivée pour le 13 500 m. A mi course et à l'arrivée pour le 3000 m.

Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée

#### **Article 7 : Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur officiel (KMS). Des contrôles seront effectués à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

#### **Article 8 : Temps**

Les participants disposent d'un temps maximum de 2h30 après le départ de 15h00 pour le 13 500 m et de 1h30 après le départ de 14h00 pour le 3000 m pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Un dispositif de ramassage par voiture balai sera mis en place par l'organisation. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

## **Article 9 : Sécurité, santé et secours**

La sécurité routière est assurée par la gendarmerie de Luri, le service médical par un médecin désigné par l'organisateur de l'épreuve. Les pompiers de Luri assureront les interventions de secours durant l'épreuve. Le médecin affecté à la course pourra décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale. Les coureurs doivent respecter le règlement, le circuit balisé, les consignes des signaleurs et les règles du code de la route.

Les signaleurs ne disposent d'aucun pouvoir de police, ils facilitent uniquement le passage. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non respect de ces règles et invite chaque concurrent à s'y conformer.

## **Article 10 : Assurances**

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à l'épreuve « Les Foulées de Pino ». Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

## **Article 11 : Droit à l'image**

Par sa participation aux Foulées de Pino, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **Article 12 : Circulation sur le parcours**

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules d'organisation et de sécurité - santé et secours.

## **Article 13 : Abandon**

Tout concurrent souhaitant abandonner devra impérativement en informer le PC course.

## **Article 14 : Anti Dopage**

Des contrôles anti-dopage pourront être effectuées à l'arrivée, sur les concurrents désignés par la FFA.

## **Article 15 : Annulation Course**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Article 16 : Arrivée**

Une médaille sera offerte à tous les arrivants de l'épreuve « Les foulées de Pino ».  
Chaque coureur devra restituer son dossard.

**Article 17 : Approbation**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.